



COMMUNE DE CARS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 30 septembre 2021 à 19h 00
A la salle du conseil de la mairie de CARS

PRESENTS (11) : Mmes Dominique ARIAS, Laure BOUCAUD, Virginie FREDAGUE, Nicole DELAUGE, Dominique FARGES, Régine BERTHAULT, Caroline LE THOËR, Mrs Xavier ZORRILLA, Matthieu DELOMIER, Etienne DELOMIER, Philippe SEVIN

ABSENTS EXCUSES (4) : Madame Beatrice RUIZ, Messieurs Jérôme DURAND, Nicolas CARREAU, André GIRAUD

Pouvoirs : 0

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Régine BERTHAULT

Validation du compte rendu de la précédente réunion du Conseil

Municipal

Après lecture du compte rendu, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'ajout à l'ordre du jour d'une délibération. Il s'agit de l'adhésion à l'association ADELFA 33 (association de lutte contre la grêle). Le conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ajout de cette délibération à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Délibérations à prendre

1) Délibération pour DM N°3

A la demande de la DGFIP, afin d'ajuster les comptes des flux croisés, il faut annuler le titre 192 de l'année 2020 émis sur le compte 13251 /24 concernant la subvention TEPCV (maison des associations) pour un montant de 54 148.92€. Et réémettre ce titre sur le compte 1358/24. Pour cela il faut faire une DM.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition du Maire.

2) **Délibération pour adhésion à l'association ADELFA 33**

Monsieur le Maire fait la présentation de l'association ADELFA 33 (association de lutte contre la grêle) et du courrier explicatif.

Monsieur le Maire précise que le réseau ADELFA contribue à protéger tous les biens, qu'ils soient agricoles, urbains, forestiers, toitures, voitures, vérandas, et que les notions de maillage et de mutualisation sont très importantes.

Compte tenu du nombre d'habitants de la commune, l'adhésion serait de 200 euros.

Après débat, le Conseil Municipal donne l'autorisation à Monsieur le Maire de faire adhérer la commune de CARS à l'association ADELFA 33 et lui donne tous pouvoirs pour signer tous les documents relatifs à cette adhésion.

2. Informations

➤ **Droit de préemption (DIA)**

Pas de DIA présentée lors de cette réunion

➤ **Questionnaire personnes de + de 65 ans**

Monsieur le Maire explique que le décret N° 2004-926 du 1^{er} septembre 2004 donne obligation au Maire de chaque commune de constituer un registre des personnes de plus de 65 ans ou en situation d'handicap. Ce registre est nominatif et toute personne âgée de + de 65 ans ou handicapée qui le demande, peut s'y inscrire. Ce registre permet de prévenir les conséquences d'un événement exceptionnel (canicule, grands froids, grippe...) auprès de ces personnes.

Le questionnaire a été rédigé par la commission sociale, il a été soumis au conseil municipal pour information et il reste à le distribuer. Il a été décidé de réaliser une distribution durant le courant de la quinzaine prochaine dans toutes les boites aux lettres. Un rappel sera fait dans le petit journal de décembre.

➤ **Mise à jour du PCS**

Monsieur le Maire explique et montre le Plan de Communal de Sauvegarde. Le PCS est un document qui sert de support à la Cellule de Crise en cas d'évènement grave sur la commune. Ce document donne les modalités d'activation de la Cellule de Crise, l'organisation du dispositif communal, la répartition des tâches de l'équipe communale pendant la période de crise. Il donne aussi le mode d'organisation de l'évacuation et de l'accueil de la population, les lieux d'accueil et l'annuaire de crise. Dans sa troisième partie il donne le DICRIM, le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, qui présente la commune (géographie, activités économiques), les risques naturels et industriels pouvant concerner la commune et les mesures de protection des populations associées.

La composition des équipes par Fiches Action intéressant les élus (es) est acceptée par ces derniers.

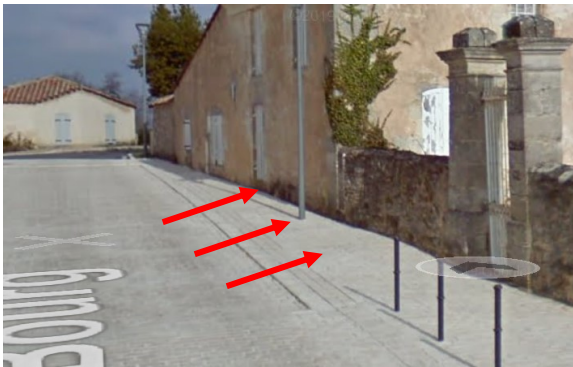
Il ne reste que quelques pages à mettre à jour avant transmission aux autorités.

➤ **Retirer certains potelets dans le bourg**

De nombreux potelets jalonnent la rue centrale du Bourg. Certains d'entre eux empêchent un nouvel accès de garages.

La question de retirer d'autres potelets se pose. En effet certains d'entre eux sont placés sur les trottoirs, rendant impossible le passage des PMR.

Il est donc décidé de supprimer des potelets.



➤ **PAT voir ANNEXE 2**

La CCB a constitué un groupe Projet Alimentaire Territorial (PAT). Nicole Delauge a été nommée sur ce PAT. Caroline Le Thoër se propose d'aider Nicole.

RAPPORT 19 : CONSTITUTION D'UN GROUPE PROJET « PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL » (M. RODRIGUEZ)

Préservation des espaces agricoles, monoculture, secteur viticole en difficulté, évolution des attentes des consommateurs, etc... face à ces constats, il est apparu que la diversification de l'agriculture et la sécurité alimentaire sont des enjeux importants pour le territoire. Ainsi, la CCB a inscrit dans son PCAET les actions suivantes en matière agricole :

Action 9 « Accompagner le développement d'une agriculture durable, de proximité et diversifiée », l'intercommunalité vise à favoriser des zones de maraîchage et à soutenir les exploitants agricoles/viticoles dans l'évolution des pratiques culturelles plus durables.

Action 10 « Valoriser les productions agricoles locales », la CCB souhaite inciter les habitants à s'approvisionner localement notamment en s'appuyant sur l'identification des produits locaux ou encore le développement de nouveaux canaux de distribution. La restauration collective est également ciblée afin d'apporter une réponse locale aux mesures de la loi EGALIM.

Le Développement d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) est donc un outil pour répondre aux objectifs fixés par la CCB dans son PCAET.

Au niveau de la Haute Gironde, des démarches similaires à des degrés d'avancement différents sont en cours : lancement d'un PAT commun entre la CCLNG et CCGC, alors que la CCE a déjà un PAT mature. Dans la continuité des travaux sur le SCOT ou encore sur les digues, une collaboration avec la CCE sur les questions alimentaires est envisagée.

Pour élaborer et assurer le suivi du PAT, il paraît nécessaire de constituer un groupe projet dédié constitué d'un représentant par commune.

➤ ICARE

Les informations ci-dessous sur ICARE seront à insérer dans le prochain journal communal



En complémentarité de l'OPAH, la plateforme ICARE vous délivre des Informations, Conseils et Aides pour la Rénovation Energétique afin de vous permettre de faire des économies d'énergie et lever les obstacles rencontrés par les particuliers dans leur démarche de travaux.

Le dispositif ICARE est neutre, indépendant et gratuit et s'adresse à tout public :

- Les propriétaires occupants sans conditions de ressources
- Les locataires
- Les propriétaires bailleurs sans conditions de ressources

Dans quel but ?

- **Réaliser des économies d'énergie**, en effectuant des travaux d'isolation, de chauffage, de ventilation, de mise en place d'énergies renouvelables
- Encourager la réalisation de **rénovation énergétique globale** et de qualité
- **Proposer** de nouvelles **solutions de financement**

La Plateforme propose également un accompagnement renforcé pour les propriétaires occupants sous conditions de ressources : visite à domicile, aide au montage de dossier de subvention et visite pos-travaux.

Un accompagnement gratuit et personnalisé

Des permanences sont assurées tous les mois par l'Espace Info Energie de SOLIHA Gironde sur rendez-vous.

Contact :

Renseignez-vous avant de commencer vos travaux :

Prise de rendez-vous 05 24 73 86 22 ou par courriel : icare@grand-cubzaguais.fr

➤ OPAH

Les informations ci-dessous sur OPAH seront à insérer dans le prochain journal communal.



L'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) est un dispositif opérationnel déployé sur les quatre communautés de communes de la Haute Gironde et, qui constitue une nouvelle opportunité pour les propriétaires privés de bénéficier d'aides financières pour la rénovation de leur logement.

1 Le Bourg – 33390 CARS. Téléphone : 0557421510 – E-mail : mairie@cars33.fr

Pour qui ?

- Les propriétaires occupants modestes d'un logement
Sous conditions de ressources
- Les propriétaires bailleurs souhaitant réaliser des travaux dans un logement destiné à la location. **Sans conditions de ressources**

Dans quels buts et pour quels travaux ?

Permettre aux propriétaires (résidence principale, hébergé à titre gratuit, locataire de bailleur privé) d'obtenir des aides techniques et financières pour améliorer leur logement :

- **Réaliser des économies d'énergie** (isolation, menuiseries, chauffage, ventilation...)
- **Favoriser le maintien à domicile**, en adaptant les logements pour faire face aux difficultés physiques liées au vieillissement et aux situations de handicap (remplacement de baignoire, création de rampe d'accès...)
- **Assurer un meilleur confort de vie**, en favorisant la réalisation de travaux de remise en état dans un logement devenu très vétuste ou très dégradé
- **Développer l'offre de logements locatifs privés**, en aidant les propriétaires bailleurs à réhabiliter leurs logements dégradés ou vacants, sous réserve de conventionnement de ces derniers

Nous contacter

Marcella BOUBAG YABIE, animatrice de l'OPAH

Tél : 05 57 58 67 17 / 06 75 24 09 29 ou par courriel : opah-hg@latitude-nord-gironde.fr

Nous rencontrer : permanences entre 9h et 12h (sur rendez-vous uniquement)

Les lundis à Saint-André-de-Cubzac (Maison France Services)

Les mardis à Bourg-sur-Gironde (Maison des Services au Public)

Les jeudis à Saint Savin (Communauté de Communes Latitude Nord Gironde)

Les vendredis à Blaye (Communauté de Communes de Blaye)

Vous habitez la Communauté de communes de l'Estuaire ?

Votre contact : Cyril GRENIER

Tél. 05 57 94 03 85

Vous habitez la communauté de communes de l'Estuaire ?

Permanence les jeudis, sur rendez-vous, au siège de la CCE à Braud Saint Louis

LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE LORS DES RENDEZ-VOUS

3. Les Commissions

Faire le point de l'activité des commissions

Voir annexe

4. Questions diverses

Réunion électrification

EDF fait tout pour qu'il y ait de moins en moins de coupure. Le réseau du blayais est globalement en bon état.

Réunion chai neuf

3 propriétaires (sur 4) étaient présents à la réunion publique du 29 septembre à la mairie. Nous avons posé le problème de l'évacuation des eaux pluviales sur plusieurs propriétés et examiné le réseau de drainage existant. Ce dernier est défectueux car pas entretenu ou défaillant (buses cassées). La mairie s'est engagée à prendre contact avec le nouveau propriétaire de la parcelle anciennement à M. Charles pour lui expliquer le problème et trouver une solution commune avec l'ensemble des propriétaires concernés par les inondations.

Bassin de rétention de La Gruppe

On va nettoyer le bassin de rétention à la Gruppe.

Cantine scolaire

Le menu de la cantine d'octobre n'a pas encore été reçu.

Comité des Fêtes

Réunion du comité des Fêtes pour préciser les activités post COVID le 21 septembre.

Un humoriste, chanteur Stéphan Olivier va se produire le 23 octobre 2021 à St Martin Lacaussade. Le comité des fêtes de CARS est l'organisateur.

En décembre la présidente relance le téléthon.

Commission informations

Réunion pour le petit journal mardi 5 octobre à la suite du PLU vers 19 heures.

La séance est levée à 21 H 25.

ANNEXE

LES COMMISSIONS

Commission Routes et Bâtiments (Philippe SEVIN)

Travaux prévus mi-octobre

Commission Cimetière (Philippe SEVIN)

Points des travaux au cimetière : ajout de cases pour urnes funéraires.

La dalle en ciment a été réalisée. La pose d'un nouveau portail est bien avancée.

Lancer la procédure de reprise de concessions en état d'abandon.

Prendre contact avec Mme Voineau pour mémoire des anciens combattants (panneau localisant les tombes, historique...).

Stockage des déchets verts et plastiques.

Plan de situation du cimetière (localisation des carrés...).

Réunion du 28 septembre pour fin de la mise à jour du règlement.

Commission Organisation et gestion communale (Philippe SEVIN)

Pas d'activité.

Commission Finances et budget communal (Philippe SEVIN + Xavier ZORRILLA)

RAS.

Commission affaires scolaires (Dominique ARIAS)

Exercice incendie réalisé le vendredi 24 sept RAS

Commission Urbanisme et PLU (Dominique ARIAS)

Selon dossiers à instruire.

Commission Sport Loisirs Culture (Dominique ARIAS)

Réunir les associations pour discuter de l'après COVID.

Commission Actions Sociales (Dominique FARGES)

Voir information (questionnaire + 65 ans)

Commission Information et communication (Dominique FARGES)

RAS.

Commission Sécurité & Accessibilité (Etienne DELOMIER)

Révision du PCS voir information

Commission Eau Electricité Eclairage (Etienne DELOMIER)

Identifier les poteaux supportant les points lumineux qu'il faut connecter.

Commission Environnement Tourisme Cadre de vie (Etienne DELOMIER)

Hôtel à insectes en cours

Commission Economie et Emploi (Etienne DELOMIER)

Commission regroupée avec commission Actions sociales.

ANNEXE 2

LE PAT

.....

Construire votre projet alimentaire territorial

.....



Qu'est-ce qu'un projet alimentaire territorial ?

Prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (Art 39), les projets alimentaires territoriaux s'appuient sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie et identifiant les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire.

Élaborés de manière concertée à l'initiative des acteurs d'un territoire, ils visent à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé. L'alimentation devient alors un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur ce territoire.

Quels sont les enjeux ?

Les projets alimentaires territoriaux répondent à l'enjeu d'ancrage territorial mis en avant dans le PNA et revêtent :

- ✓ **une dimension économique** : structuration et consolidation des filières dans les territoires, rapprochement de l'offre et de la demande, maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, contribution à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles ;
- ✓ **une dimension environnementale** : développement de la consommation de produits locaux et de qualité, valorisation d'un nouveau mode de production agroécologique, dont la production biologique, préservation de l'eau et des paysages, lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- ✓ **une dimension sociale** : éducation alimentaire, création de liens, accessibilité sociale, don alimentaire, valorisation du patrimoine.

Quels partenaires ?



Comment créer et développer un projet alimentaire territorial ?

L'appui sur un diagnostic partagé par les acteurs locaux et la coordination de l'ensemble des actions par une instance de gouvernance sont gages de la réussite de la mise en place de votre PAT. La DRAAF peut vous accompagner dans cette démarche, en vous informant sur les soutiens méthodologiques, et en facilitant la mise en relation avec les acteurs du territoire.

Les actions de votre PAT, répondant aux objectifs du Plan régional d'agriculture durable et du Programme national pour l'alimentation, peuvent s'articuler avec d'autres outils de politique publique territoriale: SCoT*, agenda 21 local, contrat de bassin, programme régional de développement rural, charte des PNR, contrat de ruralité, contrat de santé local, stratégie touristique, SRADDET*, etc.

*FEADER Fonds européen agricole pour le développement rural

FEDER Fonds européen de développement régional

LEADER Liaison entre action de développement de l'économie rurale

PNA Programme national pour l'alimentation

SRADDET Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

Scot Schéma de cohérence territoriale

Quels financements ?

Les projets alimentaires territoriaux peuvent mobiliser des fonds publics et privés. Ils peuvent également générer leurs propres ressources.

Les appels à projets du PNA*, les crédits des collectivités, du FEADER* (en particulier initiatives LEADER*) ou du FEDER* sont des sources de financement possibles.

Comment valoriser votre projet alimentaire territorial ?




Les PAT peuvent bénéficier d'une reconnaissance officielle délivrée par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Cette reconnaissance ouvre droit à l'usage de la marque « PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL reconnu par le ministère de l'agriculture » et du logo associé.

Démarche à suivre :

<http://agriculture.gouv.fr/faire-reconnaitre-un-projet-alimentaire-territorial>




 agriculture.gouv.fr

 twitter.com/Min_Agriculture

Loi EGalim

1er novembre 2018

 **meal canteen**
l'app anti-gaspi de la
restauration collective

LOI ISSUE DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ALIMENTATION

156 000

participants

69

articles

300h

débat

5 000

amendements

QUE DIT LA LOI ?

3 OBJECTIFS
SIMPLES



meilleure
rémunération



meilleure
qualité



saine, sûre,
durable

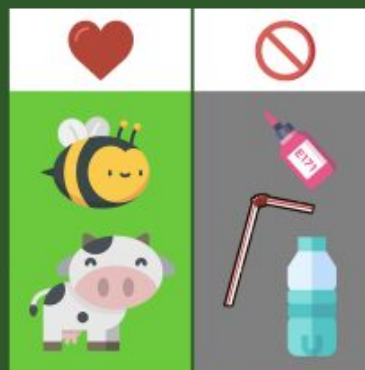
CE QU'IL FAUT RETENIR !



20%
bio
à la
cantine

&

50%
produits
de
qualité



EN RESTAURATION COLLECTIVE



1 repas
végétarien
1 fois par
semaine

INFORMATIONS



consultation des
menus par voie
électronique

LABELS



meal canteen